

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 MARS 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LA BAZOUGE-DU-DESERT, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joseph BOIVENT, Maire.

**Etaient Présents** : M. BOIVENT Joseph, Maire, Mmes ROYER Angélique, JOURDAN Marie-Thérèse, CATTEAU Valérie, LECOMPTE Michelle, MM. GAUTIER Henri-Claude, BRAULT Christophe, BRAHIM Xavier, ROUSSEAU Henri, DEGASNE Daniel, DALIGAULT Noël.

**Absents** : M. ORY Sylvain.

**Secrétaire de séance** : M. Daniel DEGASNE

Le procès-verbal de la réunion du 23 février 2018 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à intégrer à l'ordre du jour les points suivants :

- Demande d'une modification simplifiée n°1 du PLU,
- Restaurant Le P'tit Breizh : Révision du loyer pour la partie logement.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à intégrer ces points.

**Présentation de la charte de coopération entre le SDIS 35 et les communes de La Bazouge du Désert et Louvigné du Désert**

Monsieur le Maire invite le commandant PICOT du SDIS 35 à présenter la charte d'organisation et de coopération entre le SDIS 35 et les communes de La Bazouge du Désert et Louvigné du Désert à l'assemblée délibérante.

Cette charte a pour but de bonifier le fonctionnement des deux centres de secours. Cette coopération est une opportunité managériale pour l'ensemble du territoire, elle renforce le travail inter CIS, développe la solidarité et optimise les ressources dédiées.

Avant de mettre en place cette coopération, la mission d'évaluation a analysé le fonctionnement des deux centres pour ensuite, déterminer l'organisation de la coopération.

Deux possibilités ont été proposées pour la coopération soit :

- La coopération-association :
  - o Plusieurs centres d'incendie et secours assurant la défense du même bassin,
  - o Des engins, des équipements et des infrastructures sont partagés,
- La coopération fusion :
  - o Un seul centre d'incendie et de secours mais une ou plusieurs casernes.

Celle retenue pour l'organisation des deux centres est une coopération-association qui est nommée : Louvigné du Désert / La Bazouge du Désert.

La charte de coopération sera transmise à l'assemblée délibérante pour en prendre connaissance. Le conseil municipal prend acte.

*Arrivée de M. Christophe BRAULT*

**2018-020- Vote des taux d'imposition 2018**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de voter le taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2018.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,  
Décide***

- de maintenir les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2018.  
Ceux-ci sont les suivants :

Taxe d'habitation	11,48 %
Taxe foncière (bâti)	11,07 %
Taxe foncière (non bâti)	37,24 %

**2018-021 - Vote du Budget Primitif de la Commune pour l'année 2018**

La Commission de finances s'est réunie le 15 mars dernier pour préparer le budget primitif 2018 de la Commune présenté ci-après et suite aux orientations de la dernière réunion de conseil municipal :

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,  
Décide***

- de voter favorablement le budget primitif 2018 de la Commune au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, comme suit :

011 Charges à caractère général :	188 349,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés :	297 475,00 €
014 Atténuations de produits :	1 500,00 €
022 Dépenses imprévues :	2 500,00 €
023 Virement à la section d'investissement :	449 463,44 €
042 Opération de transfert entre sections :	3 875,00 €
65 Autres charges de gestion courante :	209 697,00 €
66 Charges financières :	13 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	100,00 €
<b><u>Total Dépenses Fonctionnement :</u></b>	<b><u>1 165 959,44 €</u></b>

002 Résultat reporté :	297 537,76 €
013 Atténuations de charges :	23 400,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert :	11 694,40 €
70 Produits des services, du domaine :	68 300,00 €
73 Impôts et taxes :	365 164,28 €
74 Dotations, subventions et participations :	318 463,00 €
75 Autres produits de gestion courante :	45 500,00 €
77 Produits exceptionnels	35 900,00 €
<b><u>Total Recettes Fonctionnement :</u></b>	<b><u>1 165 959,44 €</u></b>

001 Solde d'exécution reporté :	64 085,49 €
040 Opération d'ordre entre sections :	11 694,40 €
041 Opérations patrimoniales :	80 880,00 €
16 Emprunts et dettes assimilés :	66 790,00 €
20 Immobilisations incorporelles :	48 120,00 €
21 Immobilisations corporelles :	361 686,00 €
204 Subventions d'équipement versées	45 010,00 €
23 Immobilisations en cours :	438 976,00 €
<b><u>Total Dépenses Investissement :</u></b>	<b><u>1 117 241,89 €</u></b>

021 Virement de la section de fonctionnement :	449 463,44 €
040 Opérations d'ordres :	3 875,00 €
041 Opérations patrimoniales :	80 880,00 €
10 Dotations, fonds divers et réserves :	86 085,49 €
13 Subventions d'investissement :	189 900,00 €
16 Emprunts et dettes	307 037,96 €
<b>Total Recettes Investissement :</b>	<b>1 117 241,89 €</b>

**2018-022 - Vote du budget annexe 2018 du lotissement « La Noë III »**

La Commission de finances s'est réunie le 15 mars dernier pour préparer le budget annexe 2018 du lotissement La Noë III présenté ci-après.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,  
Décide***

- de voter favorablement le budget annexe 2018 du lotissement La Noë III au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, comme suit :

65 Autres charges de gestion courante :	5,00 €
023 Virement à la section d'investissement :	65 576,83 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections :	60 665,65 €
<b>Total Dépenses Fonctionnement :</b>	<b>126 247,48 €</b>

75 Autres produits de gestion courante :	5,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections :	60 670,65 €
002 Résultat reporté	65 571,83 €
<b>Total Recettes Fonctionnement :</b>	<b>126 247,48 €</b>

040 Opération d'ordre entre sections :	60 670,65 €
<b>Total Dépenses Investissement :</b>	<b>60 670,65 €</b>

021 Virement de la section de fonctionnement :	65 576,83 €
040 Opération d'ordre entre sections :	60 665,65 €
<b>Total Recettes Investissement :</b>	<b>126 242,48 €</b>

**2018-023 - Vote du budget annexe 2018 du lotissement « Les Châtaigniers »**

La Commission de finances s'est réunie le 15 mars dernier pour préparer le budget annexe 2018 du lotissement « Les Châtaigniers » présenté ci-après.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,  
Décide***

- de voter favorablement le budget annexe 2018 du lotissement Les Châtaigniers au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, comme suit :

011 Charges à caractère général :	70 485,42 €
65 Autres charges de gestion courante :	5,00 €
<b>Total Dépenses Fonctionnement :</b>	<b>70 490,42 €</b>

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections :	70 490,42 €
<b>Total Recettes Fonctionnement :</b>	<b>70 490,42 €</b>

040 Opération d'ordre entre sections :	70 490,42 €
<b>Total Dépenses Investissement :</b>	<b>70 490,42 €</b>

16 Emprunts et dettes assimilées :	70 490,42 €
<b>Total Recettes Investissement :</b>	<b>70 490,42 €</b>

### **2018-024- Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Privée de Landéan**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de la Commune de Landéan concernant la participation de la Commune de la Bazouge du Désert aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre Dame à Landéan pour l'année scolaire 2017-2018. La participation demandée est de 372,00 € pour un élève en élémentaire soit 1 488,00 € pour 4 élèves domiciliés sur la commune

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,  
Décide***

- de verser la participation demandée pour les élèves en classe élémentaire d'un montant de 1 488,00 € (4 élèves en élémentaire).

### **2018-025- Travaux logement 2 rue Langlet : Menuiserie et isolation**

Monsieur le Maire donne lecture des devis relatifs aux travaux d'isolation au sous-sol du logement 2 Rue Langlet ainsi qu'au changement de la porte de garage.

- Entreprise CARNET-HAMARD :
  - o Isolation : 1 719,48 € HT
  - o Porte de Garage : 1579,00 € HT
- Entreprise CADIEU
  - o Isolation : 1 611,00 € HT
  - o Porte de Garage : 1 604,00 € HT

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,  
Décide***

- de retenir le devis de l'entreprise CARNET-HAMARD pour un montant total de 3 298,48 € HT concernant l'isolation et la porte de garage du logement sis 2 Rue Langlet.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis retenu.

### **2018-026- Demande d'une modification simplifiée n°1 du PLU**

Monsieur le maire informe l'assemblée que la DREAL a transmis par voie électronique le 16 février 2018, un nouveau projet à connaissance « Risques technologiques ». Une modification du PLU doit être enclenchée. En effet, il s'agit de modifier et d'assouplir les règles d'urbanisme aux abords du site de l'établissement AEROCHEM, implantée sur la commune de La Bazouge du Désert, zone d'activité La Touchemorin.

L'état a produit un projet à connaissance « Risques technologiques » qui recense les aléas technologiques relatifs à l'activité de l'établissement AEROCHEM, et détermine les préconisations à traduire en règles opposables dans le PLU communal.

Après avoir exposé les faits à l'ensemble du conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 03 octobre 2007 approuvant le plan local d'urbanisme, et ayant fait l'objet de deux modifications approuvées par délibération en date du 16 décembre 2011 et 15 décembre 2016 ainsi qu'une révision allégée approuvée par délibération en date du 17 janvier 2014.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,  
Décide***

- d'engager la modification simplifiée n°1 du Plan Local de l'Urbanisme conformément aux dispositions des articles L.153-45 à L.153-48 du code de l'urbanisme. Les modifications envisagées portent sur les points suivants :
  - o Mise à jour du plan de zonage et du règlement littéral du PLU conformément au projet à connaissance « Risques Technologiques » adressé par la Préfecture d'Ille et Vilaine,
  - o A cette occasion, la commune envisage également de rectifier quelques erreurs

- matérielles détectées par le service instructeur,
- de notifier le projet de modification simplifié avant la mise à disposition :
    - o Au Préfet,
    - o Aux Présidents des Conseils Régional et Départemental,
    - o Au Scot du Pays de Fougères,
    - o A Fougères Agglomération,
    - o Aux communes voisines,
    - o Aux Présidents des Chambres de commerce et d'industrie, des métiers et de la Chambre d'agriculture,
  - de mettre le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme et l'exposé des motifs à disposition du public en mairie, aux jours et horaires d'ouverture pour une durée d'un mois.
  - de porter à connaissance du public un avis précisant les modalités de la mise à disposition au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition dans un journal diffusé dans le département (La Chronique Républicaine). Cet avis sera affiché en Mairie et sur le site internet pendant toute la durée de la mise à disposition.
  - de mettre à disposition du public un registre permettant de consigner les observations sur le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme qui sera ouvert et tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouvertures de la Mairie pendant toute la durée de la mise à disposition.
  - de donner autorisation au Maire pour signer tout document qui serait nécessaire à la procédure engagée,

La présente délibération sera transmise au Préfet et aux communes voisines, qui seront consultées sur leur demande et fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, et mention en sera faite dans un journal diffusé dans le département.

**2018-027 : Révision des loyers des locaux commerciaux et du logement attenants 9-11 Rue de Lesquen**

Monsieur le maire rappelle que lors du conseil municipal en date du 11 mai 2012 et du 19 décembre 2014, il a été décidé de fixer le loyer pour la partie professionnelle à 400,00 € HT mensuel, TVA en sus et pour la partie logement à 300,00 € mensuel.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de réviser le montant du loyer concernant la partie logement et demande au conseil municipal de se prononcer sur cette affaire.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,  
Décide***

- de maintenir le loyer sous forme de location gérance pour la partie commerciale à 400 € HT mensuel, TVA en sus,
- de modifier le loyer pour la partie habitation à 275,00 € mensuel, le tout payable d'avance le 1<sup>er</sup> de chaque mois,
- de louer au futur gérant, les locaux commerciaux sis à La Bazouge du Désert 9-11 rue de Lesquen, à l'usage exclusif de débit de boissons, restaurant sur place, en incluant la grande salle du restaurant « Salle Dinard » ainsi que le logement y attenant situé à l'étage.
- de charger Maître Sandra BASLÉ, notaire à FOUGERES, de rédiger le bail commercial aux conditions ci-dessus énoncées et sous celles ordinaires et de droit,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

**Présentation de l'Avant Projet Sommaire de la future boulangerie**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une première esquisse de la future boulangerie réalisée par le cabinet TRICOT.

Plusieurs remarques ont été apportées au projet.

- Revoir l'accès du logement,
- Installer les escaliers pour accéder au logement en prolongement du futur bâtiment (pignon de l'extension) afin d'augmenter la surface professionnelle au rez de chaussée,
- Supprimer la rambarde,
- Faire une circulation entrée-sortie dans la boutique.

Le compte rendu sera fait à l'architecte.

**1- Demande de subvention : Classes 8**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des Classes 8 relatif à une demande d'aide financière de la Commune pour organiser la journée festive qui aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> septembre 2018. Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande.

**2- Courrier de Mr et Mme Franck HUARD**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mr et Mme Franck HUARD relatif au passage surélevé à l'entrée du lieudit « La Besnaruais ». Ils nous interpellent sur les normes non respectées pour ce ralentisseur. Monsieur Christophe BRAULT informe l'assemblée qu'un devis a été demandé auprès de l'entreprise DAUGUET-TUMOINE pour refaire le passage. Ces travaux seront prévus prochainement.

**3- Courrier de Mr Serge HAMEL**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mr Serge HAMEL relatif à une demande de prime. Monsieur le maire rappelle que la décision en matière de ressources humaines relève de l'autorité territoriale et non du conseil municipal. Cette demande sera étudiée en commission ressources humaines.

**4- Courrier de Mr Adrien BAZIN**

Monsieur le Maire informe qu'un courrier de Mr Adrien BAZIN a été adressé à l'ensemble du conseil municipal. Monsieur le maire souhaite que ce courrier soit étudié à la prochaine commission ressources humaines.

**5- Prochaines dates à retenir :**

- **Commission de finances** : jeudi 12/04/2018 à 20h30,
- **Réunion des adjoints** : 17/04/2018 à 20h30,
- **Commission Urbanisme** : 21/04/2018 à 10h30,
- **Conseil municipal** : jeudi 26 avril 2018 à 20h00.

La séance est levée à vingt-trois heures et trente minutes

Fait et délibéré le 29 mars 2018

Le Secrétaire de Séance,  
Daniel DEGASNE

Le Maire,  
Joseph BOIVENT



*[Handwritten signature of Daniel DEGASNE]*

*[Handwritten signature of Joseph BOIVENT]*